

## COMMUNIQUE

### La Direction du Trésor et des Finances Extérieures communique :

Il est porté à la connaissance des investisseurs que lors de la séance d'adjudication du **mardi 07 février 2023**, le Trésor procédera à l'émission de bons à **13 semaines, 52 semaines, 2 ans et 2 ans à taux révisable**.

Les bons à 52 semaines et à 2 ans seront émis par assimilation sur les lignes ayant les caractéristiques ci-après :

Code ISIN	Maturité	Date de jouissance	Date 1 <sup>er</sup> règlement	Date d'échéance	Type de taux	Taux nominal	Coupure (DH)	Coupon couru (DH)
MA0002017848	52 sem	09/01/2023	19/02/2024	19/02/2024	Fixe	2,90%	100 000	278,08
MA0002017962	2 ans	23/01/2023	19/05/2024	19/05/2025	Fixe	3,70%	100 000	212,30

Par ailleurs, le Trésor recevra des soumissions en prix pour la nouvelle ligne à 2 ans qui seront émise aux caractéristiques qui suivent :

Maturité	Date de jouissance	Date paiement 1 <sup>er</sup> coupon	Date d'échéance	Type de taux	Taux nominal (*)
2 ans	13/02/2023	15/05/2023	13/02/2025	Révisable	Taux de référence du 13 sem + spread entre 0 et 25 pb

(\*) Pour le premier trimestre, le taux de référence de la maturité à 13 semaines est fixé à 3,17% équivalent à la moyenne pondérée des taux primaires retenus au titre de la maturité à 13 semaines pendant le mois antérieur à la date d'émission. Par la suite, le taux de référence de la maturité à 13 semaines sera égal au TMP des taux primaires de cette maturité du mois antérieur à chaque date anniversaire du paiement des coupons.

En cas d'absence d'adjudication de bons du Trésor à 13 semaines pendant la période de référence, le taux de référence sera égal à la moyenne pondérée des taux de la maturité à 13 semaines observés sur la courbe des taux du marché secondaire durant le mois antérieur à la date d'émission ou le mois antérieur à chaque date anniversaire du paiement des coupons.

Dans le cas où le taux de la maturité à 13 semaines n'est pas observable sur la courbe, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité à 13 semaines.

La méthode d'allocation de la maturité à 2 ans est l'adjudication à la française : toutes les soumissions effectuées avec un spread inférieur ou égal au spread limite retenu par le Trésor seront servies au spread limite.

Le règlement des bons souscrits interviendra **le lundi 13 février 2023**.

Les intermédiaires en valeurs du Trésor pourront présenter des Offres Non Compétitives dans les conditions indiquées dans la circulaire de Bank Al-Maghrib.